

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE PERCUE PAR L'EPCI EN LIEU ET PLACE D'UN SYNDICAT MIXTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 620 PORTES BRIARDES VILLES & FORET POUR LE SYNDICAT : 802 SIETOM 77 REGION DE TOURNAN

Bases exonérées sur délibération : C
 Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>
 Coefficient : >>>>>>>>
 Bases définitives de l'année précédente : 66 049 721
 Bases prévisionnelles d'imposition : 70 678 936

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
02 PERIMETRE 2	70 678 936	10,10%	7 138 572

A MELUN, le 17 mars 2023

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,
 ISABELLE ROUX-TRESCASES

A , le

Le Préfet,

A Ozoir-la-Ferrière , le 4 avril 2023

Pour le Président,
 Le Premier vice-président,
 Laurent Gautier



ETAT ANNEXE DETAILLE SUR LES BASES PREVISIONNELLES PAR ZONE INTERCOMMUNALES DE PERCEPTION
 III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 620 PORTES BRIARDES VILLES & FORET 1259 TEOM - P

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
02 PERIMETRE 2	180 FEROLLES ATTILLY	P	1 838 312
	215 GRETZ ARMAINVILLIERS	P	13 741 020
	249 LESIGNY	P	9 741 527
	350 OZOIR LA FERRIERE	P	30 086 604
	470 TOURNAN EN BRIE	P	15 271 473